



**Rapport annuel
2015**

Contenu

Avant propos du Président	1
Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire 2015 de la Coopérative USS Assurances	2
Dicastère assurances	10
Rapport des sinistres en 2015	12
Statistique des sinistres	13
Sécurité et prévention	14
Appel urgent	15
Comptes annuels 2015	16
Comité	21
Direction administrative	22
Organisation USS Assurances	24





Avant propos du Président

Rudolf Vonlanthen

Le monde a été, durant l'année 2015, secoué par de nombreux conflits. De nombreuses personnes innocentes ont perdu la vie en raison des guerres et des attaques terroristes d'une manière brutale. Tout ceci a causé une arrivée massive de réfugiés. Au vu de ces faits, on devrait comprendre que notre liberté n'est pas gravée dans le marbre et qu'elle n'est pas garantie. Je suis persuadé que les détracteurs de notre Armée, qui sont aussi ceux qui critiquent notre sécurité et notre activité sportive de tir, n'y ont jamais pensé. C'est une obligation pour nos autorités de protéger la population et non, par des chicanes inutiles, de la décourager. La votation du 18.10.2015 nous donne l'espoir et le courage de nous concentrer sur nos tâches et de ne pas dépenser notre énergie inutilement. L'année écoulée a été très riche en travail. Lors d'une séance, en automne 2012, nous avons fixé notre stratégie pour les 5 prochaines années: analyse des coûts, génération de nouvelles primes, définition de notre statut envers la FINMA et prise en considération par celle-ci. Pour remplir les deux premières missions, une lecture approfondie et les modifications nécessaires devaient être apportées aux CGA et la couverture de base de notre assurance revue afin de supprimer une partie des assurances spéciales. Pour ce qui est de l'administratif, nous avons cherché à en diminuer les coûts. Nous avons modifié le mode de calcul des primes et créé une assurance protection juridique. Nos objectifs étaient ambitieux. Nous devons constater aujourd'hui que nos buts en matière de qualité, de vitesse d'exécution et nos capacités d'adaptation ont largement été dépassés.

L'introduction des nouvelles conditions générales d'assurances et du modèle d'assurances actuel ont passé la rampe sans aucun problème. A ce titre, j'adresse aux responsables des sociétés de tir mes remerciements pour la compréhension qu'ils nous ont accordée.

Il y a longtemps que nous attendions, c'est enfin fait! La FINMA a décidé, qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, nous ne serions plus soumis à son contrôle. Par contre, nous devons encore apporter des modifications à nos CGA concernant le cercle de personnes assurées. Ceci n'aura aucune influence sur la couverture des sociétés et les montants de nos primes, sans concurrence possible, seront maintenus en l'état actuel.

C'est avec plaisir que je constate que notre assurance, malgré des conditions parfois difficiles, a connu des succès dans tous les domaines. Il me tient à cœur de vous remercier tous pour votre fidélité et votre engagement. Un grand merci est adressé à mes collègues du comité directeur et à ceux du comité administratif, dirigé par Hans Rudolf Liechti. Je tiens aussi à relever les excellentes relations que nous entretenons avec le DDPS, la SAHS, les Officiers fédéraux de tir ainsi que la FST.

C'est dans cet esprit que je vous adresse mes souhaits pour une belle saison de tir 2016, sans accidents.

Rudolf Vonlanthen
Président USS Assurances

Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire 2015 de la Coopérative USS Assurances

Date: Samedi, 24 avril 2015
Lieu: Seeparksaal, Arbon (SG)
Heure: 17.00 h

Ordre du jour

1. Salutations, Constitution, Election des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire du 26 avril 2014 à Lungern
Proposition: accepter le procès-verbal comme présenté
3. Rapport annuel 2014
Proposition: accepter le rapport annuel comme présenté
4. Comptes annuels 2014
 - a) Rapport de la commission de révision
 - b) Acceptation des comptes annuels et attribution de l'excédent de recettes 2014.
Proposition: accepter les comptes annuels avec un excédent de recettes CHF 166'119.38 inclus l'excédent de l'année précédente, attribution des montants selon proposition se trouvant dans le rapport annuel
5. Décharge au Comité
Proposition: donner décharge
6. Elections
- 6.1 Election de l'organe de révision pour une année
Proposition: Balmer-Etienne AG, Lucerne
7. Honorariat
8. Divers

Rudolf Vonlanthen, Président de la Coopération USS Assurances, salue les personnes présentes à cette 127ème Assemblée des délégués et donne connaissance des directives d'organisation aux délégués.

Il cède la parole au président de l'Association de Thurgovie des tireurs, Monsieur Hubert Müller, pour ses souhaits de bienvenue.

Pensées personnelles du Président de l'USS Assurances:

«2014 a été marquée par diverses modifications, nous avons particulièrement été occupés par:

- L'introduction de l'assurance de protection juridique
- Le changement du système de calcul des primes (plus sur les licences, mais sur le nombre de membres)
- L'élargissement de nos couvertures d'assurances selon les CGA

Nous ne pouvons pas assez valoriser de notre diversité de couvertures d'assurances et nos primes bon marché. A ce jour, 1092 sociétés et associations sont membres. Où sont les autres? Au moyen de deux cas concrets, je veux vous démontrer l'utilité d'être assuré. Sur l'écran, vous voyez les deux cas, qui ne sont pas de la mise en scène, mais la réalité. Il est irresponsable, Mesdames et Messieurs, de laisser des aides, des membres des comités et des fonctionnaires sans protection. C'est pourquoi nous avons décidé de conclure une assurance protection juridique pour tous les OFT. Le montant des primes a été pris en charge par la Vaudoise Assurances pour les deux prochaines années.

Avec l'élargissement de nos prestations et les nouvelles CGA, nous voulons que tous nos textes soient plus lisibles et similaires à ceux des assureurs privés. Nouvellement: éliminer les coins sombres et proposer une assurance responsabilité civile traditionnelle comme celle de la Vaudoise Assurances. Vous paierez un peu plus de primes, mais bénéficierez d'une assurance comparable à une «Rolls-Royce». Finalement en comparaison de la prestation fournie et des primes, tout est meilleur marché qu'avant!

Ces modifications révolutionnaires ont bien été acceptées par les sociétés, tout s'est passé calmement jusqu'au moment où un e-mail émis par la FST, il y a quelques jours, a provoqué malaise et confusion. Je déclare fermement:

Les données pour la fixation et l'établissement du montant des primes est une chose, la couverture en assurance une autre.

A l'art 1 des CGA, on stipule bien que sont couverts les tireurs qui ne sont pas membres des sociétés de tir ainsi que le personnel de l'exploitation de l'installation du tir etc.

Cette information de la FST était sans doute bien pensée, mais a été interprétée autrement. Nous pourrions faire mieux la prochaine fois.

Entre-temps, le texte a été modifié. Voir notre site internet ...

Je remercie toute mon équipe qui s'est consacrée sans relâche à trouver des solutions à nos problèmes et qui s'est engagée sans faille à la rédaction des nouvelles CGA. En première ligne il s'agit de Sepp Rusch, Eric Zosso, Ueli Blaser et de notre directeur administratif Hansruedi Liechti.

A vous, chers Coopérateurs, je vous adresse mes remerciements pour votre compréhension et la confiance témoignée. Les buts fixés par le comité étaient ambitieux et courts dans le temps ce qui fit que les nouveautés et la traduction n'ont pas pu être publiées simultanément sur notre site internet. N'oubliez pas que notre système de milice est sans aucun doute le meilleur mais qu'il prend parfois un peu plus de temps. Merci pour votre patience.

Sur une initiative parlementaire, déposée par le CN Albert Vitali, nous avons une forte chance de ne plus être soumis au contrôle de la FINMA. Cette modification de la Loi, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2015, nous épargnerait passablement de travaux administratifs ce qui aurait aussi une influence sur nos frais. Je remercie aussi tous ceux qui, à la Berne fédérale, nous soutiennent et comprennent nos soucis, comme notre ami et CN Köbi Büchler.

Nous avons trouvé des solutions à nos problèmes et signé des arrangements favorables à tous, avec la FST et d'autres Associations de tir, comme les arbalétriers, la Fédération Suisse pour le Tir dynamique, l'Association des Matcheurs, les associations de Vétérans tireurs.

Oui, nous avons vécu une année riche en événements pour notre assurance et ceci est réjouissant. Hans-Ruedi Liechti va vous renseigner en détails, avec joie et fierté sur ces faits. Les succès enregistrés ne sont possibles que grâce à l'engagement de mes collègues du comité et des membres de la direction administrative, sans oublier de relever les mérites de son directeur Hans Rudolf Liechti. Il me tient à cœur de relever les excellentes relations que nous entretenons avec le DDPS, le SAHS, les Officiers fédéraux de tir, la FST et autres Associations.

L'USS Assurances est en forme, elle est financièrement performante et naturellement aussi en matière de prévention. C'est dans ce sens que je vous adresse à tous mes meilleurs vœux pour votre activité et une saison de tir sans accidents.»

In Memoriam

Durant cette année, plusieurs de nos amis et des personnes de leurs familles nous ont quittés. La présidence présente ses sincères condoléances à tous ceux qui ont été touchés. L'Assemblée se lève pour une minute de silence.



Bon nombre de représentants des Autorités, de l'Armée, des Associations de tir et d'invités ont rejoint nos membres d'honneur ainsi que les représentants de la presse pour nos assises, je leur souhaite la bienvenue. La liste détaillée se trouve sur les tables. Ce sont:

- M. le brigadier Melchior Stoller, Président de la Conférence Suisse de tir
- Mme Katrin Stucki, Cheffe de l'activité de tir hors du service, SAHS
- M. Ruedi Althaus, Dir instruction SAHS
- M. le Lt col Richard André, OFT ar 1
- M. le Lt col Egon Bayard, OFT ar 4 aD
- M. le col Heinz Thalmann, OFT ar 6
- M. le cap René Leuenberger, OFT ar 6
- M. le maj Urs Burkhalter, OFT ar 7
- M. le col Erwin Büchler, OFT ar 8
- M. le Lt col Heinz Eng, OFT ar 11
- M. le col Peter Glur, OFT ar 12
- M. le col EMG Peter Stadler, OFT ar 13 aD
- M. le col Franz Walker, OFT ar 15
- M. le col EMG Hans Wyrsh, OFT ar 16
- M. le col EMG Werner Hürlimann, OFT ar 18
- M. le col Jean-Dominique Roethlisberger, OFT ar 21 aD
- M. le col Adrian Boller, OFT ar 23
- M. Walter Meer, Activité de tir OSSM
- M. Heinz Bolliger, Président d'honneur SSM
- M. Marcel Ochsner, Président SSM
- M. Bernhard Lampert, Président VSMS
- M. Peter A. Wiederkehr, Président central SSTV
- M. Urs Wyssbrod, Président SSM
- Mme Gaby Nägeli, Présidente centrale ASTA
- M. Willy Pfund, Président Pro Tell
- M. Martin Hug, Président de l'Association de soutien des tireurs d'élite
- M. Werner Hohler, Pro Tell
- M. Urs Weibel, Secrétaire général TF 2015
- Mme Dora Andres, Présidente FST
- M. Rudolf Meier, Comité FST
- M. Luca Filippini, Comité FST
- M. Renato Steffen, Comité FST
- M. Paul Röthlisberger, Comité FST
- M. Marcel Benz, Dir administratif FST
- M. Peter Schmid, Président d'honneur FST
- M. Otto Kunz, Membre d'honneur USS Assurances

- M. Dr. Peter Hess, Membre d'honneur USS Assurances
- M. Elmar Breitenmoser, Membre d'honneur USS Assurances
- M. Jean Paul Grünenwald, Membre d'honneur USS Assurances
- M. Willy Häsler, Membre d'honneur USS Assurances
- M. Hansueli Wälte, Membre d'honneur USS Assurances
- M. Edi Ramelli, Membre d'honneur USS Assurances

Représentants de la presse

M. Max Flückiger, Rédacteur en chef «Tir Suisse»
M. Werner Hirt, Hirt Agence
M. Heinz Bolliger, Rédaction «Schützenkönig»

Plusieurs personnes invitées et déléguées se sont excusées pour cette Assemblée.

L'invitation est parvenue le 10 mars, aucune modification n'est demandée.

1. Salutations, Constitution, Election des scrutateurs

Constitution

Présidence: Rudolf Vonlanthen
Procès-verbal: Maggie Mesmer
Contrôle: Sepp Rusch,
Rolf Schmutz (Rempl)
Traduction: simultanée

Scrutateurs

L'Assemblée des délégués élit les scrutateurs:
– Fritz Kilchenmann, Président d'honneur Zürich
– Christian Simmen, Président canton d'URI
– Pierre-Andre Haas, Président canton de Vaud
– Marlies Keller, Cheffe relève canton du Jura
– Hansjörg Hermann, Arquebusiers
Spiez-Romanshorn

Présences

Comité	5
Délégués	185
Total droit de vote	190
Majorité absolue	96
Comité directeur	7
Membres d'honneur, sans droit de vote	7
Invités	38
Organe de révision	2
Total présences	243

En cas de vote ou d'élection à bulletin secret, le bureau de vote est composé de:
Sepp Rusch, Vice-président USS Assurances, Rolf Schmutz, rempl. dir. administratif/Contrôles ainsi que les scrutateurs.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 26 avril 2014 à Lungern

Le procès-verbal a été tenu par Ueli Blaser, membre du comité administratif. Merci beaucoup. Il est présenté en langues allemande et française. Il est publié dans le rapport annuel, pages 2 à 10.

La parole n'est pas demandée.

Décision: Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Le président remercie son auteur.

3. Acceptation du rapport annuel 2014

Le rapport annuel 2014 est parvenu, le 10 mars 2014, aux délégués en même temps que l'invitation à l'assemblée de ce jour. Il relate en détails les faits et gestes de l'année du Jubilé, soit la 126ème année d'existence de l'assurance des tireurs.

La parole n'est pas demandée au sujet du rapport annuel 2014. Décision: le rapport annuel 2014 est accepté à l'unanimité.

Rudolf Vonlanthen adresse à Hans Rudolf Liechti ses remerciements pour la manière dont il dirige le comité administratif et pour la rédaction du rapport annuel 2014. Les mêmes remerciements sont adressés à son remplaçant Rolf Schmutz, pour le soutien qu'il accorde et les envois effectués en faveur des Coopérateurs. Il invite l'Assemblée, pour l'immense travail effectué, à leur décerner un fort applaudissement.

4. Acceptation des comptes annuels 2014

Pour la présentation et la proposition d'acceptation des comptes, la parole est donnée au directeur administratif Hans Rudolf Liechti:

En plus des travaux administratifs usuels, l'année a été marquée par la mise à jour des «Conditions générales d'assurances». Le groupe de travail composé de Sepp Rusch, Eric Zosso, «assureurs» et d'Ueli Blaser, en qualité de responsable «Sécurité et prévention» s'est mis à la tâche durant de nombreuses heures afin qu'au 1^{er} janvier 2015 les CGA puissent entrer en vigueur. Les buts fixés étaient:

- Prise en compte des prescriptions légales
- Adaptation des CGA à celles des sociétés d'assurances privées
- Facilitation de la lecture
- Prise en compte des modifications des structures de l'activité de tir
- Elimination des manques de couverture
- Simplification et meilleure compréhension des solutions d'assurances
- Exploitation rentable par le comité administratif de l'USS Assurances
- Primes avantageuses même avec une bonne protection

Je vous avais rendus attentifs l'année dernière que diverses activités des associations et des sections n'étaient pas couvertes par une assurance et ne bénéficiaient d'aucune protection en assurance. Quelques organisations ne sont pas conscientes de la situation. Afin d'éliminer les manques en couverture, nous avons trouvé des solutions avec que nous sommes en mesure de présenter aux associations.

Nous avons nouvellement créé une assurance responsabilité civile en faveur des associations, sociétés et organisations.

Dans cette section nous sommes directement les assureurs, ceci veut dire que tous ceux qui sont assurés chez nous en assurance responsabilité civile n'ont plus besoin d'avoir une assurance du même type auprès d'une compagnie d'assurances privée. Ceci veut aussi dire économie de primes. Nouvellement «l'assurance de base» est supprimée de même que certaines assurances spéciales, les nouvelles CGA couvrant intégralement les besoins.

Les nouvelles couvertures sont un peu plus chères, toutefois elles sont toujours modérées. La prime la meilleur marché est de CHF 140.00, elle est répartie comme suit:

Accidents	40%
Responsabilité civile	50%
Casco matériel de sport	10%

Il existe encore quelques nouveautés, par manque de temps je ne peux pas entrer dans le détail maintenant.

Comment pouvez-vous prendre connaissance des nouveautés? Nous informons lors des Conférences des présidents, assemblées des délégués, cours pour moniteurs de tir et lors de présentations que vous sollicitez. Il est important que vous puissiez aussi prendre connaissance de nos informations sur notre site internet www.uss-versicherungen.ch. Les sociétés ont reçu, avec le décompte des primes, une version simplifiée des CGA. Les sociétés et associations qui, jusqu'ici, ne bénéficiaient d'aucune protection en ont été informées par écrit. D'autre part des questions nous sont adressées par e-mail.

Sur notre site internet vous trouverez aussi un chapitre traitant des «questions le plus souvent posées». Cette page est mise à jour au fur et à mesure.

De temps à autres, je dois prendre connaissance de critiques émises par des questions. Je dois rappeler que nous sommes une organisation de milice et que le travail est effectué durant notre temps libre. Après de quelle autre assurance vous est-il possible de poser des questions, de conclure vos assurances, chaque jour, même de nuit et en fin de semaine, que se soit par téléphone ou par écrit? Il est aussi possible de nous féliciter et nous nous en réjouissons.

En complément au rapport annuel qui vous est présenté, je peux encore vous renseigner rapidement sur quelques thèmes:

- Personnels
- Sinistres
- Bilan 2014

Personnels

Plus ou moins tard, je vais quitter mes fonctions de directeur administratif de l'USS Assurances, c'est pourquoi j'ai décidé de remettre progressivement mes tâches aux responsables des dicastères. Le travail administratif est encore très important. Afin que je puisse mieux répartir les tâches, j'ai cherché des solutions. Maggie Mesmer est une nouvelle force vive qui a pris place au sein du comité administratif. Elle a déjà pris en charge diverses nouvelles tâches, elle s'engage avec vigueur et est très expéditive.

Un changement a eu lieu au 1.1.2015 dans le dicastère sinistre. Eric Zosso a repris les tâches de Marcel Lattion qui a quitté l'USS Assurances. Eric continuera toutefois à s'occuper des assurances pour la «Suisse Romande». Ceci est possible avec nos nouvelles CGA et l'intégration de certaines assurances spéciales dans l'assurance de base. De ce fait un grand nombre de polices ne doivent plus être établies chaque année.

Sinistres

Mis à part quelques petits sinistres, aucun cas grave n'a été annoncé durant 2014. Un cas n'a pas été réglé à satisfaction. Grâce à l'intervention rapide d'un OFT et la compréhension du lésé, le cas a été réglé. Le procureur a renoncé à instruire dans ce cas. Ce cas démontre combien est important la collaboration entre l'USS Assurances, les OFT et l'Expert fédéral des installations de tir. Beaucoup peut être liquidé par une information directe sans avoir besoin de gros travaux administratifs.

Pour le deuxième cas, il s'agit de lésions corporelles graves. Ce cas n'est pas encore réglé. Il démontre combien il est important que le retrait des cartouches soit effectué ainsi que le contrôle qui suit. Il ne suffit pas de montrer son magasin du fass vide, il faut être certain que l'arme est déchargée, il en va de même avec les appareils de sport. Dans ce cas, une instruction judiciaire est en cours. Heureusement, la société avait conclu une assurance protection juridique qui accompagne actuellement ce cas.

Déroulement des sinistres

Durant l'année écoulée, aucun gros sinistre n'a été annoncé. Pour 28 sinistres, nous avons dépensé CHF 32'105.95. Je vous ai renseignés dans un autre chapitre.

Bilan 2014

Dans le rapport, comptes annuels 2014, pages 15 à 17, les comptes vous sont présentés. Pour diverses positions, des annexes vous ont été remises. Je renonce à donner plus d'explications.

Statistiques des primes

Des modifications de structures ont été effectuées l'année dernière. Avec le nouveau mode de calcul des primes, les échelons pour 2015 sont modifiés

Statistique des assurances par sociétés

	2011	2012	2013	2014
Echelon 1	1'007	973	1'015	972
Echelon 2	1'298	1'244	1'269	1'317
Echelon 3	600	609	552	568
Echelon 4	162	178	158	158
Echelon 5	353	371	407	374
Total	3'420	3'375	3'401	3'389

Le montant des primes encaissé en 2014 est sensiblement le même que l'année précédente.

Investissements

Pour l'année qui nous occupe, la performance a été de 6.39%. Celle des actions et des fonds de 10.35%. Pour ce qui est des obligations, elle est de 4.53%.

Le 26 janvier 2015, tout n'était encore que prévisions. Avec la limite fixée pour l'Euro, la performance est tombée en dessous des - 4%. La perte monétaire a pesé lourd dans la balance. Au premier instant l'effroi fut grand. Le slogan était: «ne pas céder à la panique».

Après une courte pause, la Bourse a repris ses droits et était à nouveau positive. Actuellement nous sommes à nouveau au dessus des 5%.



	2014	2013
Performance	6.39%	11.61%
Intérêt brut	149'543.03	241'759.54

Répartition des investissements

Obligations	25.5%	27.3%
Actions	35.4%	30.4%
Fonds	39.1%	42.3%

Immeuble rue de Fribourg

L'immeuble est loué à 100%. Pour 2014, un seul locataire a déménagé. A contrario des investissements monétaires, nous avons, avec notre immeuble, un bon rendement:

- Rendement de l'immeuble brut CHF 141'372.00 (140'422.00)
- Au vu du marché, aucun besoin de dévaluation
- Lors d'un déménagement, nous effectuons un «Lifting»
- Rendement brut 6.57%

Charges

- Les charges d'exploitation sont en légère augmentation, ceci est dû au montant des indemnités versées et à l'intense activité de notre dicastère «Sécurité et prévention».
- Les frais administratifs diminuent de CHF 70'000.00 soit à CHF 378'000.00, ceci malgré la légère augmentation des frais d'exploitation; ceci est en relation directe avec les travaux effectués concernant les nouvelles CGA. (frais de séances, adaptation du programme électronique).



- Les frais pour l'organisation de l'AD, sur un seul jour, en collaboration avec la FST, sont en nette diminution. Malgré tout, nous ne pouvons être satisfaits, au vu du montant des consommations, de telle sorte qu'il faudra revenir à l'ancien système.
- Le montant des impôts pour 2009 n'est toujours pas définitif. Une mise en réserve a été effectuée.

Bilan

- Le Bilan ne comporte aucun risque.
- Le capital propre, après attribution de l'excédent de recettes, se monte au 31.12.2014 à CHF 6'477'119.38
- Les liquidités sont pour le moment importantes étant donné le manque de possibilités d'investissements. Nous n'avons pas encore à nous battre avec les banques pour des intérêts négatifs.

Excédent de recettes et proposition d'attribution

L'Assemblée des délégués de ce jour dispose de la somme de CHF 166'119.38. La proposition d'attribution est la suivante:

Attribution aux réserves légales	CHF 140'000.00
Attribution aux réserves techniques	CHF 26'000.00
À reporter sur nouveau compte	CHF 119.38

Révision/FINMA

La révision a été effectuée par l'entreprise BDO SA. Son rapport figure en page 18 du rapport annuel. Notre actuaire, Mme Dr. Ort, va, pour 2014, fournir un rapport circonstancié à la FINMA. Ici aussi, aucun manquement n'est à attendre. La FINMA a accepté notre rapport.

Il semblerait que la FINMA décide de nous libérer de sa surveillance. Des discussions ont déjà eu lieu. Nous espérons qu'une décision sera prise durant les prochaines semaines. La publication, sur le site de la FST, de notre libération de surveillance est prématurée et n'a pas été discutée avec nous. En qualité de Coopérative autonome, nous vous informerons dès que la décision sera en notre possession.

Remerciements

Nous avons une année 2014 intensive derrière nous. Je remercie le groupe de travail «CGA» et toute mon équipe pour le travail effectué. Une année pleine de questions est devant nous. Je suis persuadé qu'ensemble nous pourrions y apporter des réponses. Nous nous réjouissons de pouvoir apporter nos services en faveur et au bénéfice de tous les tireuses et tireurs de Suisse.

USS Assurances, nous sommes là pour vous.

a) Rapport de l'organe de révision

Monsieur Daniel Holenstein, BDO SA, Zürich, parle au nom de l'organe de révision. Il demande aux délégués d'approuver les comptes annuels.

b) Acceptation des comptes annuels et attribution de l'excédent de recettes 2014

Les délégués soutiennent la proposition du comité. Les comptes et la proposition d'attribution de l'excédent de recettes sont acceptés par 178 voix et deux abstentions.

5. Décharge au comité

Décision: Les délégués donnent décharge au Comité dans sa composition (rapport annuel page 19), ceci à l'unanimité.

Au nom du Comité et de la direction administrative, le président Rudolf Vonlanthen remercie pour la confiance témoignée.

6. Elections

6.1 a. Election de l'organe de révision pour une année

Le comité propose de faire confiance à l'entreprise BDO AG pour une nouvelle année. Aucune autre proposition n'est faite.

Décision: BDO AG, Zürich, est confirmée dans ses fonctions pour une nouvelle année.

M Jakob Burkhard est remercié pour son travail effectué avec compétence. Un cadeau lui est remis.

7. Honorariat

Marcel Lattion a été, de 2008 à 2014, membre de la direction administrative et avait pour charge la régulation des sinistres. Selon notre slogan: «l'USS Assurances pour et en faveur des sociétés de tir», il a toujours réglé avec compétence et grande compréhension les dossiers qui lui étaient confiés. C'est pour des motifs professionnels qu'il quitte la fonction de responsable des sinistres de l'USS Assurances, à fin 2014. Nous remercions Marcel Lattion pour les sept années passées en notre sein et lui souhaitons, pour sa vie privée et son action professionnelle, le meilleur. Marcel Lattion est remercié avec un cadeau.

Le col Jean-Dominique Roethlisberger, de 1999 à 2013; le col EMG Peter Stadler de 1999 à 2014 et le lt col Egon Bayard de 2003 à 2014 ont été Officiers fédéraux de tir. Durant toutes ces années, ces trois officiers supérieurs se sont dévoués, en qualité d'OFT en faveur de l'USS Assurances, avec le sens des responsabilités. Nous avons toujours pu compter sur leurs compétences et leur soutien. Avec leurs connaissances et leur compréhension, ils ont su trouver des solutions en faveur de l'activité de tir. Ils étaient à l'écoute et savaient être à nos côtés avec leurs conseils.

«Chers Jean-Dominique, Peter et Egon, pour votre collaboration exemplaire avec l'USS Assurances et principalement avec Ueli Blaser, nous vous remercions pour votre engagement en faveur de l'activité de tir. Nous vous souhaitons, pour l'avenir, une bonne santé et de belles heures en compagnie de vos familles et de vos amis. Merci beaucoup.»

8. Divers

La parole n'est pas demandée par l'Assemblée.

Le président met donc un terme à cette 127^{ème} assemblée des délégués ordinaire. Il remercie encore une fois tous les délégués et invités pour leur fidélité et l'intérêt qu'ils portent à l'USS Assurances. Il remercie les organisateurs de cette journée, sous la direction de M. Hubert Müller de l'Association des tireurs de Thurgovie. Un grand merci est également adressé aux membres du comité et de la direction administrative ainsi qu'à notre photographe et Webmaster Aschi Nydegger. Il remercie nos deux musiciens, Messieurs Charly Wirth et Beat Krümer, les charmantes dames d'honneur et les représentants de la presse pour le rapport positif qu'ils publieront. Il invite toute l'assemblée à être présente à 19.15 h pour le repas. Lors de la soirée, la FST procédera à l'honorariat de nos sportifs. Merci à Dora Andres et son équipe. Pour terminer, il souhaite à chacun de profiter d'un peu de bon temps, d'avoir la santé et de bénéficier d'une bonne saison de tir.

Toutes les personnes présentes sont invitées pour l'apéritif.

Fin de l'Assemblée des délégués: 18.00 h.

Niederteufen, 8.5.2015

La teneur du procès-verbal
Maggie Mesmer

Le contenu du procès-verbal est déclaré conforme
Berne, le 28 mai 2015

Coopérative USS Assurances
Rudolf Vonlanthen, Président
Hans Rudolf Liechti, directeur administratif

Dicastère assurances

Révision CGA

L'introduction des nouvelles CGA s'est bien passée. Le «feedback» des assurés est positif. Le plus grand problème rencontré est celui du passage du système de calcul du nombre de licences à celui des membres. Passablement de sociétés ont dû mettre de l'ordre dans l'AFS.

Assurance de base

Nous aimerions vous rendre attentifs au fait que les associations dont mention ci-dessous (jusqu'à présent nommées associations faîtières ou centrales) doivent contracter une assurance de base:

- Associations cantonales et sous-associations
- Associations de districts et régionales
- Exploitants d'installations de tir avec plus d'une société

Toutes les associations et organisations sont indépendantes avec leurs propres statuts et comité. Celles-ci organisent un tir annuel, une assemblée des délégués et éventuellement d'autres manifestations. Ces manifestations sont sous la responsabilité de l'association et non de la société d'où proviennent les membres. Ainsi, en cas de sinistre, les responsabilités sont clairement définies et la couverture en assurance établie.

Protection juridique. Que faites vous, si...

- L'un de vos tireurs, lors d'un entraînement, blesse un camarade et qu'une réclamation de dédommagement est faite?
- En qualité de chef de stand, une plainte est déposée pour non respect des mesures de sécurité?
- Un promeneur est blessé par un coup dévié et qu'une plainte est déposée, bien que les mesures de sécurité aient été respectées? C'est à ce moment qu'il vous faut de l'aide. Avec la solution que propose l'assurance de protection juridique Orion, pour une prime annuelle de CHF 40.00, vous bénéficiez, ainsi que votre société, en qualité de membre de l'USS Assurances, de la prise en charge des frais d'avocat et de conseils d'une personne professionnelle.

Et voici ce que vous pouvez attendre de nous:

- Sont assurés: la société et tous ses membres durant les manifestations et entraînements de tir.
- La couverture en assurance comprend la prise en charge des frais provoqués par le sinistre y compris les frais du plaignant et ceux de la défense.
- Le montant de l'assurance par cas est de CHF 500'000.00 et ceci sans déduction de prestations ou de franchise.
- La prime est de seulement CHF 40.00 par société et par année. Beaucoup moins que les honoraires d'un avocat pour 1 heure de travail! Soyez prévenants, nous vous conseillons volontiers.



Assurances spéciales

Grâce à l'introduction des nouvelles assurances de base, les assurances spéciales ont été réduites des 2/3:

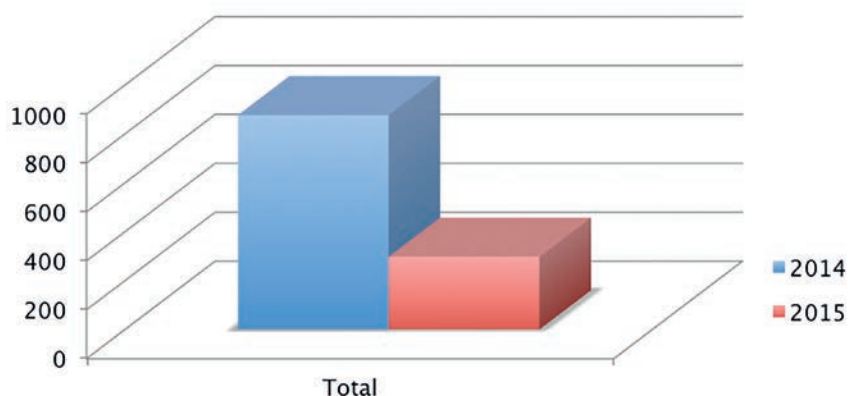
Assurances spéciales 2014

31.1. Fêtes de tir	54
31.1.1 Manifestations de sociétés	243
31.2 Tirs avec pers. non membres	253
31.4 Tirs militaires	7
31.5 Tirs de la jeunesse.....	143
31.6 Tirs à 10m.....	62
31.7 Cours pour la relève et entr.	11
31.8 Tirs historiques.....	15
31.9 Travaux sur installations de tir.....	1
31.10 Tirs de nuit	51
31.11 Cas spéciaux	37
Total	877

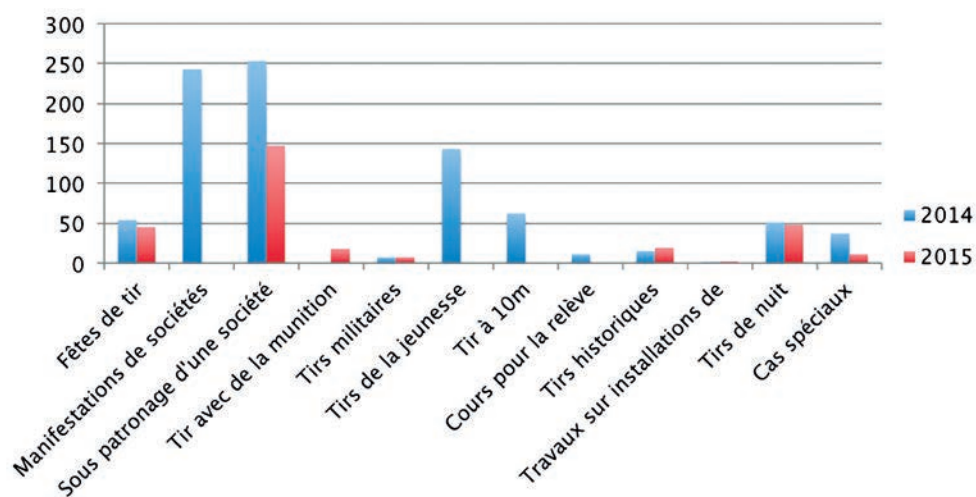
Assurances spéciales 2015

31.1. Fêtes de tir	45
31.3 Tirs d'entreprises.....	147
31.4 Tirs avec mun spéciale.....	18
31.5 Tirs militaires	7
31.6 Tirs de nuit	48
31.8 Tirs historiques.....	19
31.9 Travaux sur installations de tir.....	2
31.11 Cas spéciaux	11
Total	297

Nombre assurances spéciales



Assurances spéciales



Rapport des sinistres en 2015

Durant l'année d'exploitation 2015, nous avons enregistré au total 27 annonces de sinistres qui se répartissent comme suit: 5 dommages aux personnes, 14 cas de responsabilité civile, 5 cas de dommages matériels. Pour ce qui est des cas non assurés, l'USS Assurances a effectué un don dans 3 cas. Pour 8 cas de dommages, l'USS Assurances n'est pas intervenue. Enfin 15 autres cas de sinistres ont été annoncés, mais aucun dossier n'a été fourni.

A relever pour cette édition que beaucoup de cas ont été annoncés dont la cause est le départ d'un coup de feu non désiré. Des 5 cas annoncés, l'un est encore ouvert, il s'agit d'un écolier qui est encore en traitement actuellement.

La routine et l'habitude sont nos plus grands facteurs de risques. Une arme doit toujours être considérée comme chargée. Avec ces quelques mots, nous désirons vous rendre attentifs afin de porter une grande priorité à la sécurité. Le départ inopiné d'un coup peut avoir de lourdes conséquences.

A relever toutefois que les sinistres enregistrés en 2015 est stable, ceci malgré l'introduction, au 1.1.2015 de l'assurance responsabilité civile pour les sociétés. Les prestations apportées sont inférieures à celles de l'année précédente. Deux cas de lésions corporelles devront certainement trouver leur épilogue en 2016.

Nous remercions nos assurés. Les tireurs sont prévoyants, ils respectent les règlements et les directives. Ils réfléchissent et ainsi contribuent activement à la prévoyance. Les fonctionnaires, présidents, moniteurs de tir, membres des comités ainsi que tous les tireurs sont conscients de leurs responsabilités et prennent leur charge à cœur. L'USS Assurances les remercie tous de leur soutien et de l'attention qu'ils portent à notre belle activité sportive.

Afin de faciliter la tâche de notre département sinistre, nous vous prions de:

Nous poser vos questions à temps au début de l'année. Des questions posées à temps nous évitent de faire, par la suite, des investigations compliquées et permettent de trouver des solutions favorables à chacun.

Ne pas nous envoyer des factures sans commentaires et sans précisions en cas de sinistre. Vous pouvez sans autre nous exposer les faits par simple lettre ou par communication sous forme électronique. Notre adresse: (ezosso@vaudoise.ch ou au 079 249 89 73). En cas de besoin vous nous faciliterez le contact.

D'autres informations sous
www.uss-versicherungen.ch

Le responsable sinistres
Eric Zosso



Statistique des sinistres

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de sinistres	26	34	28	20	28	28
Liquidés au 31.12.	19	18	19	16	16	23
Répartition par associations						
FST	20	27	23	13	24	27
ASTA	6	7	5	6	3	–
Autres	–	–	–	1	1	1
Genre de sinistres						
Accidents	9	9	10	3	11	5
En cours de route	–	1	1	–	–	–
Dommages choses	11	13	11	13	8	5
Dommages RC	6	11	6	4	9	14
Dommages Ouïe	1	1	2	–	–	1
Répartition par manifestation						
Groupe A Tirs obligatoires	1	1	1	–	1	–
Tir en campagne	1	2	2	–	2	1
Cours jeunes tireurs	1	3	–	–	1	–
Autres cours	3	5	1	1	–	1
Tirs de société	1	6	7	1	2	5
Fêtes de tir	9	4	9	4	3	1
En outre Exploitation en général	7	11	6	10	17	15
Tirs d'entreprises	–	–	–	–	–	–
Air comprimé	–	–	–	–	–	2
Travaux	3	2	2	4	2	3
Les dommages ont touché						
Participants	15	14	16	10	17	4
Jeunes tireurs	1	2	1	–	1	1
Cibarres	–	–	–	–	1	–
Autres fonctionnaires	2	4	4	–	–	–
Tierce personne	5	10	6	4	7	6
Société	3	4	1	6	2	1
Prise en charge par crédit libre	5	2	1	5	4	3
Dommages non assurés	5	8	3	6	8	8

Sécurité et prévention

Base / Publication

Avec la publication des CGA corrigées au 1.1.2015, l'aide mémoire a pu être supprimé. Les informations se trouvent dans les CGA et ont été remises aux associations.

Pour ce qui est de la fonction de «personne compétente» pour l'USS Assurances, une notice a été créée qui s'intitule «L'Officier fédéral de tir (OFT) est la personne compétente en faveur de l'USS Assurances concernant les installations de tir et la pratique de l'activité de tir sportif».

Engagements

- 2.12.2015, Instruction du nouvel expert fédéral de tir au 01.01.2016, Lt col Daniel Siegenthaler, successeur du col EMG Jean-Paul Buschauer, et du nouveau OFT, respectivement d'une «personne compétente» au 1.1.2016 en la personne du col Gerhard Gräzer, ar 14, successeur du col Bernhard Fuchs.
- Présentation de l'USS Assurances et instruction dans le domaine Sécurité et prévention dans divers cours comme: cours pour moniteurs JT; moniteurs de tir de chasse; Security Officers et cours de moniteurs de tir sur demande des directeurs de cours.
- Soutien aux OFT/personnes compétentes lors de projets et d'expertises de nouvelles installations resp d'installations modifiées. Il a été démontré l'utilité de la collaboration entre les autorités délivrant les permis de construire et l'OFT. (Ord. Construction installations de tir art 5 al 23).
- Soutien à la FST lors de l'établissement de documents de base pour l'instruction des directeurs et moniteurs de tir et lors de l'utilisation et le maniement d'armes de sport peu connues. Il s'agit de leçons complémentaires données à l'intention des cours de moniteurs de tir par le SAHS, mais également pour des cours sous la responsabilité de la FST.



Constatations

- Les moniteurs de tir ont été équipés, en début d'année, de gilets jaunes qui sont bien portés (Contrôle à l'entrée du stand, Chef de stand, directeur de tir)
- Des nombreux cas de sinistres connus, il s'est avéré que la majorité des cas sont dus à des négligences lors du retrait et du contrôle des cartouches. La routine est notre pire ennemi! Nous allons éditer un flyer afin de rendre plus attentif sur la responsabilité des personnes effectuant le contrôle et sur les bases du contrôle (voir site www.uss-versicherungen.ch). Les sociétés seront invitées à instruire leurs membres.

Actions

- L'action financée par l'Assurance militaire et l'USS Assurances «pharmacies premiers secours», débutée en 2012, a connu un beau succès. Il en existe encore quelques pièces pour les sociétés affiliées à l'USS Assurances. Du matériel d'exercice peut être commandé au moyen du bulletin de commande annexé.
- Une nouvelle action «protection de l'ouïe» est programmée pour l'exercice 2016. Les sociétés seront informées en temps voulu.

Appel urgent

A toutes les tireuses et tireurs

«Une arme doit être considérée comme chargée tant que l'on n'a pas, soi-même, prouvé le contraire» – ceci nous en sommes tous conscients!

...

et après le «dernier» entraînement ou le «dernier» coup du concours ?



Nous avons eu beaucoup de chance avec tout ce qui s'est passé ces derniers temps sur nos installations de tir

Reconnu: La routine est notre plus grand ennemi pour ce qui est de la sécurité

Ces recommandations du SAT et de l'USS Assurances pour l'activité de tir hors du service sont valables pour toutes les armes et appareils de sport et doivent être mises en application.

Après le tir décharger les armes

- arme assurée
- enlever le magasin
- culasse ouverte, pour le fass 57 témoin de charge abaissé
- chien détendu

La position de tir, la banquette (pistolet) ne peuvent être quittés que lorsque la tireuse/le tireur, moniteurs et directeurs de tir sont certains que plus aucune arme n'est chargée et que les magasins sont vides.

Recommandation aux sociétés de tir:

Effectuez une instruction périodique aux membres des sociétés et aux participants à des exercices et concours de tir!

Thèmes:

- Base: «Sécurité avec des armes/appareils de sport»
- Manipulations conformes avec les règlements, particulièrement avec le retrait des cartouches
- Entretien des armes/appareils de sport
- Transporter et conserver son arme/appareils de sport.

Comptes annuels 2015

Comptes de résultat	Notes	2015	2014
Primes brutes	3.1	610'681.35	408'594.00
Parts des réassureurs		– 96'688.17	– 50'261.30
Primes nettes		513'993.18	358'332.70
Sinistres payés		– 28'281.45	– 32'105.95
Variation de la réserve mathématique		– 40'000.00	0.00
Charges des sinistres		– 68'281.45	– 32'105.95
Prévention des accidents		– 11'025.00	– 1'812.50
Expertises, homologations, cours		– 36'305.35	– 43'439.40
Amortissements		– 40'820.75	0.00
Charges administratives	3.2	– 304'525.95	– 326'343.85
Charges d'exploitation		– 392'677.05	– 371'595.75
Résultat d'exploitation		53'034.68	– 45'369.00
Résultat des immobilisations financières, net	3.3	169'907.92	263'483.73
Bénéfice avant impôt		222'942.60	218'114.73
Impôts directs		– 41'647.89	– 52'470.77
Bénéfice		181'294.71	165'643.96

Bilan	Notes	2015	2014
Trésorerie		911'592.08	1'058'741.57
Autres créances à court terme		6'718.52	6'261.90
Actifs de régularisation		13'010.00	56'341.00
Total des actifs courants		931'320.60	1'121'344.47
Immobilisations financières	3.4	6'306'419.70	5'872'671.22
Immobilisations corporelles		0.00	1.00
Total des actifs non courants		6'306'419.70	5'872'672.22
Total des actifs		7'237'740.30	6'994'016.69

Bilan	Notes	2015	2014
Dettes résultant de livraisons et de prestations		83'449.54	75'897.31
Passifs de régularisation		60'876.67	46'000.00
Provisions à court terme	3.5	315'000.00	275'000.00
Total des passifs courants		459'326.21	396'897.31
Provisions à long terme	3.5	120'000.00	120'000.00
Total des passifs non courants		120'000.00	120'000.00
Total des passifs		579'326.21	516'897.31
Capital-social		3'000'000.00	3'000'000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice			
Réserve statutaire		2'920'000.00	2'780'000.00
Réserve technique		557'000.00	531'000.00
Bénéfice reporté		119.38	475.42
Bénéfice		181'294.71	165'643.96
Total des capitaux propres		6'658'414.09	6'477'119.38
Total des passifs et des capitaux propres		7'237'740.30	6'994'016.69

Tableau des flux de trésorerie	2015	2014
Bénéfice	181'294.71	165'643.96
Amortissements et corrections de valeur	43'490.52	- 24'984.84
Variation des actifs et passifs courants	105'303.28	- 39'718.51
Achat d'immobilisations financières	- 1'638'138.05	- 881'565.40
Vente d'immobilisations financières	1'201'720.80	842'558.70
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	- 106'328.74	61'933.91
Achat d'immobilisations incorporelles	- 40'820.75	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	- 40'820.75	0.00
Variation de la trésorerie	- 147'149.49	61'933.91
Liquidité au 1er janvier	1'058'741.57	996'807.66
Variation de la trésorerie	- 147'149.49	61'933.91
Liquidité au 31 décembre	911'592.08	1'058'741.57

Comptes annuels 2015

Annexe aux comptes annuels

1. Informations générales

Nom, forme juridique et siège

USS Assurances société coopérative, Berne

Nombre d'emplois à plein temps

La moyenne d'emplois à plein temps était inférieure à 10 lors de l'exercice sous revue ainsi que lors de l'exercice précédent.

Honoraires versés à l'organe de révision

Les prestations en matière de révision pour les comptes annuels 2015 s'élèvent à CHF 12'000.00.

2. Principales règles comptables

Première application du nouveau droit comptable

Les comptes annuels 2015 ont pour la première fois été établis selon les dispositions du droit comptable suisse (32^{ème} titre du Code des obligations). Pour garantir la comparabilité, les indications des comptes annuels de l'exercice précédent ont été adaptées aux nouvelles dispositions en matière de structure.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières contiennent des titres cotés et un placement immobilier. Les titres sont comptabilisés à la valeur d'acquisition après déduction des corrections de valeur. Le placement immobilier est comptabilisé à la valeur d'acquisition après déduction des amortissements.

Provisions techniques d'assurances

Les provisions pour sinistres à la date du bilan correspondent à une estimation des indemnités futures et des frais de traitement. En outre, une provision mathématique est comptabilisée. Cette provision compte tenue des variations de la fréquence et du montant des sinistres. La provision mathématique est calculée selon des méthodes de calcul mathématique.

3. Informations concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Primes brutes	2015	2014
Accidents	244'272.55	163'437.60
Domages matériels	61'068.10	40'859.40
Responsabilité civile	305'340.70	204'297.00
Total des primes brutes	610'681.35	408'594.00
3.2 Charges administratives	2015	2014
Encaissement des primes	20'189.95	16'370.05
Indemnités de fonction, salaires	70'325.00	75'325.00
Dépenses séances	72'814.75	82'247.55
Révision, conseils	31'540.75	29'481.95
Assemblée des délégués	39'688.35	23'095.20
Imprimés, frais bureau	39'404.40	45'694.75
Frais informatiques	11'633.75	30'434.10
Réclame, sponsoring	18'929.00	16'074.35
Réserve on jubilé	0.00	7'620.90
Total des charges administratives	304'525.95	326'343.85

Annexe aux comptes annuels		
3.3 Résultat des immobilisations financières, net	2015	2014
Produit des titres	140'974.68	175'452.60
Frais de gestion, commissions	– 48'618.26	– 25'909.57
Total du résultat des titres	92'356.42	149'543.03
Produit locatif	142'040.00	141'372.00
Frais d'immeuble	– 64'488.50	– 27'431.30
Total du résultat du placement immobilier	77'551.50	113'940.70
Total du résultat des immobilisations financières, net	169'907.92	263'483.73
3.4 Immobilisations financières	2015	2014
Obligations	1'072'327.73	598'152.99
Actions	1'376'342.99	1'304'869.52
Fonds	1'857'748.98	1'609'979.61
Dépôt de la fortune liée	0.00	359'669.10
Total des titres	4'306'419.70	3'872'671.22
Placement immobilier	2'000'000.00	2'000'000.00
Total des immobilisations financières	6'306'419.70	5'872'671.22
3.5 Provisions	2015	2014
Provisions pour sinistres	215'000.00	175'000.00
Autres provisions	100'000.00	100'000.00
Total des provisions à court terme	315'000.00	275'000.00
Réserve mathématique à long terme	120'000.00	120'000.00
Total des provisions	435'000.00	395'000.00

Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan		
	2015	2014
Bénéfice	181'294.71	165'643.96
Bénéfice reporté	119.38	475.42
Bénéfice porté au bilan	181'414.09	166'119.38
Attribution à:		
Réserve statutaire	150'000.00	140'000.00
Réserve technique	31'000.00	26'000.00
Total attributions	181'000.00	166'000.00
Report à nouveau	414.09	119.38



Balmer-Etienne AG
 Kauffmannweg 4
 CH-6003 Luzern
 Téléphone +41 41 228 11 11
 Fax +41 41 228 11 00
 www.balmer-etienne.ch
 info@balmer-etienne.ch

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée des délégués de

USS Assurances Coopérative, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'USS Assurances Coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Autre information

Les comptes annuels de la société USS Assurances Coopérative pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 13 février 2015.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lucerne, le 16 février 2016

Balmer-Etienne AG

Urs Matter
 Expert-réviseur agréé
 (réviseur responsable)

Roland Furger
 Expert-réviseur agréé

Vorstand / Comité



Präsident / Président

Vonlanthen Rudolf

Oberzelg 7
1735 Giffers

Tel. P 026 418 15 65
Tel. G 026 347 18 20
Mobile 079 679 29 57
rvonlanthen@vaudoise.ch



Vize-Präsident / Vice-président

Rusch Sepp

Hostet 5
9050 Appenzell

Tel. P 071 787 41 26
Tel. G 071 788 08 93
Mobile 079 543 06 60
sepprusch@bluewin.ch



Mitglied, Finanzen / Membre, Finances

Zahler Stefan

Ahornstrasse 2
3752 Wimmis

Tel. P 033 657 06 14
Tel. G 058 221 62 60
Mobile 079 627 97 35
stefan.zahler@swisscom.ch



Mitglied / Membre

Schneeberger Peter

Hofstrasse 8
6300 Zug

Mobile 079 331 00 74
petsch48@bluewin.ch



Mitglied / Membre

Landis Marzio

Via alla Motta
6953 Lugaggia

Tel. G 091 913 84 45
Mobile 078 680 25 52
mlandis@vaudoise.ch

Geschäftsführung / Direction administrative

Geschäftsführer Directeur administratif



Liechti Hans Rudolf
Spiezbergstrasse 24 A
3700 Spiez
Tel. P 033 654 41 60
Mobile 079 333 30 46
hansrudolf.liechti@
uss-versicherungen.ch

Geschäftsführer Stv., Prämieninkasso Encaissement des primes



Schmutz Rolf
Asylstrasse 14b
Postfach 294
3700 Spiez
Tel. G 033 672 18 20
Mobile 079 356 09 57
rolf.schmutz@
uss-versicherungen.ch

Administration



Mesmer Maggie
Im Grund
9052 Niederteufen
Mobile 079 289 93 66
maggie.mesmer@
uss-versicherungen.ch

Versicherungen / Assurances Deutschschweiz, Tessin



Mesmer Hermann
Im Grund
9052 Niederteufen
Tel. P 071 388 10 59
Mobile 079 229 34 55
hermann.mesmer@
uss-versicherungen.ch

Versicherungen, Schäden / Assurances, Sinistres Suisse Romande



Zosso Eric
c/o Vaudoise Assurances
Rue St-Pierre 18
1701 Fribourg
Tel. G 026 347 21 83
Fax G 026 347 18 19
Mobile 079 249 89 73
ezosso@vaudoise.ch

Übersetzer, Archiv Traducteur, Archives



Beucler Germain
Chaindon 30
2732 Reconvilier
Tel. P 032 926 32 29
Mobile 079 797 33 60
pg.beucler@
swissonline.ch

Sicherheitsfragen & Prävention Sécurité & Prévention



Blaser Ueli
Postfach 712
3550 Langnau i. E.
Tel. P 034 402 46 60
Mobile 079 309 42 27
ueli.blaser@
uss-versicherungen.ch

Revisionsstelle / Organe de contrôle

Balmer-Etienne AG, Luzern

Aufsichtsbehörde / Autorité de surveillance

FINMA Eidg. Finanzmarktaufsicht, Bern

FINMA Autorité fédérale de surveillance marché financiers, Berne

Aktuarin / Actuaire

Ort Marianne Dr., Aktuariat, Culmannstrasse 53, 8006 Zürich

Ehrenmitglieder / Membres d'honneur

Gloor Hansrudolf, Veilchenweg 3, 5034 Suhr

Breitenmoser Elmar, Höheweg 18, 8834 Schindellegi

Kunz Otto, Chemin des Clochettes 19, 1206 Genève

Mäder René, Studweidstrasse 45, 3700 Spiez

Isler Hans, Gotthelfstrasse 3, 8352 Elsau

Hess Peter Dr., Seilerstrasse 2, 5742 Kölliken

Schneeberger Peter, Hofstrasse 8, 6300 Zug

Aebersold Claude, Hohmadstrasse 2, 3600 Thun

Häsler Willy, Waldeggstrasse 22c, 3800 Interlaken

Ramelli Edy, Via Ginnasio 2, 6710 Biasca

Wälte Hansueli, Triangelstrasse 9, 9100 Herisau

Grünenwald Jean Paul, Rue des Oeuches 1, 2842 Rossemaison

Meier Siegfried, Schönggrundstrasse 29, 4600 Olten



Organisation USS Versicherungen Organisation USS Assurances

